

MAIRIE DE
68116 GUEWENHEIM †
20 rue St Maurice
Tél : 03 89 82 50 67
Fax : 03 89 82 59 61
E-mail : mairie.guewenheim@tv-com.net
Site Internet : www.guewenheim.fr



Horaires d'ouverture

	Mairie	Agence Postale
Lundi	08h30 – 12h00	08h15 – 11h45
Mardi	fermé	08h15 – 11h45
Mercredi	16h00 – 18h00	14h15 – 15h45
Jeudi	08h30 – 12h00	08h15 – 11h45
Vendredi	08h30 – 12h00	08h15 – 11h45

INFOS SEPTEMBRE 2021

OUVERTURE DES SERVICES PUBLICS

L'Agence Postale Communale sera ouverte les :
Samedis 11 et 25 septembre 2021 de 8h00 à 11h30

La Mairie sera ouverte les :
Samedis 11 et 25 septembre 2021 de 8h00 à 12h00

BRANCHAGES

Le dépôt de branchages et déchets verts situé sur l'ancien terrain de football, rue de Thann, sera ouvert :

vendredi 10 septembre et vendredi 24 septembre de 13h30 à 17h00
samedi 11 septembre et samedi 25 septembre de 8h30 à 11h45

Nous vous rappelons que les souches d'arbres sont interdites au dépôt de branchages.

Merci de votre compréhension.



RENTREE 2021 - ACCÈS AU PLATEAU SPORTIF

Pour cette nouvelle rentrée, la Commune a pris la décision de maintenir fermé le portail vert d'accès au plateau, côté rue de l'Eglise.

L'accès à l'école élémentaire et au plateau se fera donc comme auparavant par le portail de l'école. Le portillon d'accès au garage à vélos, côté aire de jeux, restera ouvert pour permettre le rangement des vélos des élèves et l'accès direct au plateau.

Il est rappelé qu'avant l'arrivée des enseignantes à 7h55 et à 13h25, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ! Les élèves ne sont autorisés à entrer dans la cour de l'école qu'en présence des enseignantes.

Nous faisons également appel au civisme des parents automobilistes : merci de respecter les places de stationnement prévues rue de l'Eglise et sur les parkings alentours afin de ne pas gêner la circulation des piétons et cyclistes, nombreux aux heures d'ouverture et de fermeture des écoles !

Belle rentrée à tous !

LES MULHOUSIENNES... A GUEWENHEIM

Cette année encore, en raison de la crise sanitaire, la course Les Mulhousiennes, qui a notamment pour but de sensibiliser les femmes à la prévention et la lutte contre les cancers féminins, pourrait à nouveau prendre la forme d'une course virtuelle, solidaire et décentralisée le 18 septembre prochain : le CCAS et la Commune réfléchissent actuellement à l'organisation d'une manifestation similaire à celle proposée l'année dernière, avec un parcours balisé autour de notre village.

Nous vous tiendrons informés rapidement par voie d'affichage, ainsi que par le biais de l'application Infos Commune et du site internet guewenheim.fr



NOUVEAUX HABITANTS

Le samedi 23 octobre 2021, la Commune invite les nouveaux habitants à sa traditionnelle rencontre.

Si vous avez emménagé dans notre Commune en 2020 ou 2021 et souhaitez faire connaissance avec des représentants des forces vives de notre Village (Associations, Elus, ...), merci de **prendre contact** avec nos services **avant le 1^{er} octobre 2021**.

ACTION PARTENARIALE PÔLE EMPLOI/MISSION LOCALE

La mission Locale Thur Doller, le Pôle Emploi de Thann ainsi que les 6 structures de l'insertion par l'activité économique, se mobilisent le 20 septembre pour organiser une journée événement au profit des publics les plus éloignés de l'emploi.

- 🚦 Le 20/9 matin : opération spéciale jeunes (moins de 26 ans ou moins de 30 ans si reconnaissance personne handicapée)
- 🚦 Le 20/9 après-midi : job dating tout public

Inscriptions et renseignements :

Mission Locale
78 Faubourg des Vosges
68800 THANN
☎ 03 89 35 92 94

PERTE ANIMAL DE COMPAGNIE - DÉMARCHE

Il a été porté à la connaissance de la Commune que des chats ont disparu ces derniers temps.

La Brigade Verte est habilitée à capturer les animaux errants. Les chats équipés d'une puce ou tatoués sont identifiés et leurs propriétaires sont contactés. Dans le cas d'animaux non identifiables, ils sont pris en charge par l'entreprise mandatée par la Communauté de Communes.

Afin d'éviter tout risque d'euthanasie sur votre animal, il est rappelé que « ... l'identification d'un chien ou d'un chat est obligatoire avant toute cession payante ou gratuite. Même s'il ne fait pas l'objet d'une cession, un chien doit être identifié au plus tard à 4 mois et un chat au plus tard à 7 mois. »

En cas de disparition, contactez au plus vite la Brigade Verte et/ou la Mairie, qui vous indiqueront la marche à suivre.

Brigade verte : 03 89 82 82 04

Mairie : 03 89 82 50 67
